ART. UNIQUE N° CL72

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 février 2021

PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT - (N° 3787)

Rejeté

AMENDEMENT

N º CL72

présenté par Mme Jacquier-Laforge, M. Balanant, Mme Brocard, M. Bru, Mme Florennes, M. Latombe et Mme Vichnievsky

ARTICLE UNIQUE	
Substituer au mot :	
« lutte »	
le mot :	
« agit ».	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement tend à prendre en compte la recommandation du Conseil d'État visant à substituer au verbe « lutter » le verbe « agir ». En effet, celui-ci serait plus approprié à l'objectif poursuivi et à la volonté d'inscrire dans la norme fondamentale une action positive de l'Etat en faveur de la cause environnementale.